

Département de
Loire-Atlantique

Arrondissement de
Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept,
Le vingt décembre, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique,
sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN,
LE PAPE, DONNE, DESSAUVAGES, GILLET, LOILLIEUX, DAGUIZE, DEUX, SAILLANT,
POUSSET, ALLANIC, BOUYER, FRAUX, JARDIN, PRUKOP, SIMON, BELLIOU, ROBIN,
TRICHET, BERTHELIER, DUBOIS.

Date de convocation

14 décembre 2017

A l'exception de :
Madame HUCHET.
Monsieur BEAUREPAIRE a donné pouvoir à Monsieur DONNE.
Monsieur GUGLIELMI a donné pouvoir à Madame LE PAPE.
Monsieur CHESNEAU a donné pouvoir à Monsieur DAGUIZE.
Madame LEVESQUE a donné pouvoir à Madame BOUYER.

Date du
Conseil Municipal

20 DECEMBRE 2017

Monsieur CAZIN a donné pouvoir à Monsieur SAILLANT.
Madame RUSSELL a donné pouvoir à Madame DESSAUVAGES.
Madame CHERON a donné pouvoir à Madame LOILLIEUX.
Madame CHUPIN a donné pouvoir à Madame MARTIN.
Madame CARNAC a donné pouvoir à Monsieur ROBIN.
Monsieur CORNETI a donné pouvoir à Monsieur TRICHET.

Nombre de
conseillers

En exercice 33

Présents---- 32

Votants ----- 32

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur
ALLANIC est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

12/ TARIFS 2018 – PORT D'ECHOUAGE – APPROBATION

RAPPORTEUR : Monsieur POUSSET, conseiller municipal délégué

EXPOSE :

Conformément à la délégation de service public conclue entre la Commune de
Pornichet et la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de Nantes Saint-
Nazaire pour la gestion du port d'échouage en date du 27 mai 2013, il convient
que le Conseil Municipal délibère sur les tarifs annuels après vote des tarifs par le
Conseil Portuaire.

Publié le :

Certifié exact,
Le Maire,

Jean-Claude
PELLETEUR

Le Conseil Portuaire réuni le 17 novembre 2017 a adopté les tarifs proposés par le
délégué. Il est appliqué une hausse de 1 % sur les redevances de
stationnement pour les tarifs 2018. Pour les tarifs d'utilisation de la cale de mise à
l'eau, ceux-ci passent de 7 à 8 € pour une journée et de 140 à 150 € pour un
abonnement annuel.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les tarifs 2018 votés par le Conseil
Portuaire comme suit :

Port d'échouage de Pornichet

REDEVANCES DE STATIONNEMENT 2018

REDEVANCE EN EUROS TTC (*)									
Cat.	Longueur hors tout (m) (y compris appaux fixes)	Largeur (m)	ANNEE COMPLETE DU 01/01 au 31/12 (tarif préférentiel)	HAUTE SAISON du 01/07 au 31/08		INTERSAISON du 01/04 au 30/06 et du 01/09 au 30/09		BASSE SAISON du 01/01 au 31/03 et du 01/10 au 31/12	
				Mois	Jour	Mois	Jour	Trimestre	Jour
A	<5 m	2.00	483	190	7	135	6	71	4
B	5,0 à 5,49 m	2.30	574	215	8	155	7	81	4
C	5,5 à 5,99 m		665	270	10	180	8	101	5
D	6,0 à 6,49 m	2.60	758	325	12	200	9	121	6
E	6,5 à 6,99 m		855	350	13	225	10	132	7
F	7,0 à 7,49 m	2.80	955	355	13	245	11	137	7
G	7,5 à 7,99 m		1052	380	14	270	12	142	7
H	8,00 à 8,49 m	3.10	1156	430	16	290	13	162	8
I	8,5 à 8,99 m		1260	455	16	315	14	168	8
J	9,0 à 9,49 m	3.40	1367	485	17	360	15	172	9
K	9,5 à 9,99 m		1479	500	17	400	15	182	9
L	≥ 10 m	3.70	+150€/50cm	+30€/50cm	+1€/50cm	+30€/50cm	+1€/50cm	+15€/50cm	+1€/50cm

* Multicoques : tarifs multipliés par 1,5

Utilisation de la cale de mise à l'eau	
AR (journée)	8
Semaine	30
Mois	60
Année	150
Carte Support	20

Autres prestations		
	Année	Unité
Remorquage intérieur du Port	100	15
Remorquage extérieur du Port	200	30
Taux de TVA appliqué : 20% au 01/01/2018		

DELIBERATION :

⇒ Vu la convention de délégation de service public conclue entre la Commune de Pornichet et la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de Nantes Saint-Nazaire pour la gestion du port d'échouage en date du 27 mai 2013,
 ⇒ Vu l'adoption des tarifs 2018 par le Conseil Portuaire en date du 17 novembre 2017,
 ⇒ Vu l'avis de la Commission finances en date du 13 décembre 2017,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément à l'article L2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve les tarifs 2018 du port d'échouage tels que précisés ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
 Pour extrait certifié conforme,
 Le Maire,



Jean-Claude PELLETEUR

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification.